

DECISION**Décision DAS-2026-04 portant attribution de subvention à l'association
INSA racing****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L715-2 et L715-3,
Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L841-5 et L841-11,
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
Vu les circulaires du 3 novembre 2011 et du 21 mars 2019 relatives à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus
Vu la délibération n°2020-03-06 du conseil d'administration de l'INSA Rouen portant délégation de pouvoir au directeur,
Vu la demande de subvention présentée par l'association INSA racing en date du 18 décembre 2025,
Vu l'avis de la commission projet (FSDIE) en date du 18 décembre 2025

DECIDE**Article 1**

Une aide d'un montant de trois mille euros (3 000 €) est attribuée à l'association INSA racing sur le budget 2026 pour le projet « Cellules batterie ».

Article 2

L'association INSA racing remettra un bilan moral et financier de son action à l'issue du projet (ou un bilan intermédiaire si le projet n'est pas encore terminé mais que la subvention a été utilisée) au plus tard le 30 novembre 2026 à la direction des formations et de la vie étudiante.

A Saint Etienne du Rouvray, le 13 janvier 2026



COMMISSION FSDIE DE DECEMBRE 2025 (PRIS BUDGET 2026)						
HORAIRE	INTITULÉ DU PROJET (N : nouveau projet ; R : reprise)	DÉPARTEMENT(S)	DOMAINE	BUDGET	AIDE DEMANDÉE	% de la somme totale
14h00	Purple Run par les Sharks	R MRIE	Sportif/Solidaire	7510 €	1400 €	19 %
14h15	Cafés par ARISE	N STPI	Culturel/Citoyen/Social	495 €	215 €	43 %
14h30	Cellules batterie INSA Racing	R MECA	Sciences et techn	49464 €	3000 €	6 %
14h45	Surf Trip par les Sharks	R MECA	Sportif	5259 €	1000 €	19 %
15h00	TOSS 2026 par les Sharks	R MRIE	Sportif	13760 €	2000 €	15 %
					7615 €	2000 €
						7680 €

les 215 euros étaient pour des éco-cup. La commission préfère attribuer les 280 euros qui étaient fléchés sur l'achat de la nourriture et des boissons pour le café afin qu'ils soient proposés gratuitement aux participants

Date :

pour signature de la Direction

